NOTE DU SECRÉTAIRE

Objet: Remplacement de la Secrétaire élue

Dès le début de son mandat, Viviane Royer, secrétaire de l'AREP, manifeste à Raynald Loiselle, président, son désir d'être remplacée dans sa fonction de secrétaire. Le Bureau nomme Gilles Génier pour s'acquitter son mandat.

Le Secrétaire,

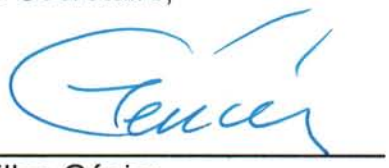

Gilles Génier

Le 15 février 1996

8e

Montréal. le 19 avril 1996

A tous les retraités de l'École Polytechnique

Sujet: AREP, Association des retraités de Polytechnique
le mercredi 8 mai 1996

Madame,
Monsieur,

vous êtes invités par la présente

1- à un déjeuner (12 h) , à la Galerie Rolland, courtoisie du directeur de l'École, monsieur André Bazergui, et du président du comité de retraite, monsieur Jacques Godin.

2- à la réunion annuelle de l'AREP immédiatement après l'amphithéâtre C-631, à 14 h.

Voilà certainement une occasion que vous ne voudrez pas manquer de revoir vos anciens collègues de travail; prière de l'inscrire à votre agenda dès maintenant.

Vous trouverez ci-joint l'ordre du jour pour la réunion du 8 mai, le compte rendu de la réunion de l'an dernier vous sera remis à la réunion.

Nous apprécierons une réponse le plus tôt possible en composant le numéro de téléphone de Mme Louise Caron (340-4420), du bureau de M. André Bazergui, afin que l'on puisse prévoir le nombre de couverts au déjeuner.

Au plaisir de vous voir bientôt,

Le président de l'AREP,
au nom de l'exécutif

Raynald Loiselle

AREP

Association des retraités de l'Ecole Polytechnique

8e/ Réunion annuelle le mercredi 8 mai 1996 à 14 h

Ordre du jour

1. Adoption de l'ordre du jour

2. Rapport sur fonds de pension par M.Jacques Godin président du fonds de pension.

3. Entretien sur activités de l'Ecole Polytechnique par M. André Bazergui directeur.

4. Compte rendu de la réunion annuelle de 1995.
   - lecture et adoption
   - affaires découlants

5. Rapport du président.

6. Rapport de la trésorière.

7. Assurance-santé collective pour les retraités de 65 ans et plus.

8. Affaires nouvelles.

9. Elections.

10 Clôture.

Pour tout sujet que vous souhaiteriez discuter à cette réunion, prière de nous aviser par téléphone; nous aurons ainsi le temps de le préparer. A défaut de préavis, nous recevrons vos suggestions à la réunion.

Raynald Loiselle

Raynald Loiselle, président
tél: 382-3540

PS: Coordonnées des membres de l'exécutif:

Président sortant:	Guy Perrault	(334-1901)
Vice-président:	Roger Lessard	(334-8799)
Trésorière:	Nicole Forest	(747-2450)
Secrétaire:	Gilles Génier	(445-8781)

ASSOCIATION DES RETRAITÉS DE L'ÉCOLE POLYTECHNIQUE (**AREP**)

PROCÈS-VERBAL DE LA 8e ASSEMBLÉE ANNUELLE
TENUE LE MERCREDI 8 MAI 1996, À 13 h 30 À L'AMPHITHÉÂTRE BELL (C-631) DE L'ÉCOLE

Étaient présents:	Les 67 membres dont la liste apparaît à l'annexe 2 et plusieurs autres membres qui ne se sont pas inscrits sur les feuilles de présence
S'était excusé:	Gilles Génier, secrétaire de l'AREP
Invités:	M. André Bazergui, directeur général de l'École M. Jacques Godin, président du comité de retraite de l'École
Président d'assemblée:	M. Raynald Loiselle, président de l'AREP
Secrétaire d'assemblée:	Mme Nicole Forest, en remplacement de M. Gilles Génier, secrétaire de l'AREP

Dès 13 h 45, le président débute l'assemblée et suggère aux personnes qui n'ont pas signé la feuille de présence de le faire après la réunion.

Le président mentionne qu'il a devancé les articles 2 et 3 de l'ordre du jour vu l'emploi du temps chargé de nos deux invités. Sans plus tarder, le président donne la parole au directeur de l'École.

3- Entretien des activités de l'École Polytechnique par le directeur général de l'École, M. André Bazergui

Le directeur de l'École rapporte qu'il a rencontré les professeurs, le personnel de l'École et les représentants étudiants le 2 avril dernier. Il nous en résume les points saillants.

Le directeur exhorte les retraités à propager le message que l'École est une bonne école dont le défi est de bâtir une école encore meilleure, mieux adaptée, plus souple, qui place l'étudiant au centre de ses préoccupations, une école qui continue de voir grand.

Une période de questions s'ensuit qui se termine à 14 h 10.

Le président d'assemblée remercie le directeur de l'École de son exposé. Il le remercie également d'avoir assumé les frais d'impression et de poste pour l'avis de convocation. Le bureau du directeur de l'École a aussi assumé 50% des frais du buffet offert aux retraités tandis que le comité de retraite a assumé l'autre 50%. Le président les remercie chaleureusement.

2- Rapport sur le régime de retraite par M. Jacques Godin, président du Comité de retraite de la Corporation de l'École Polytechnique

Au 31 décembre 1995:	
Nombre de retraités	242
Actif net	passé de 120 036 185 $ à 141 329 244 $
Surplus actuariel	16 519 000 $
Rendement en 1995	17,96%
Augmentation de l'IPC	pour 1994 et 1995: 1,98%

À compter du 1er juillet 1996, les rentes aux retraités seront indexées à 100% de l'augmentation de l'IPC pour les deux dernières années, soit à 1,98%. Le coût de cette indexation pour le régime est estimé à 980 700 $. L'augmentation minimale mensuelle de la rente est de 20 $.

Après une période de questions qui se termine à 14 h 50, le président d'assemblée remercie M. Godin de son rapport clairement énoncé comme d'habitude et de son dévouement sans bornes en tant que président du Comité de retraite.

Le président propose maintenant le retour à l'ordre du jour.

1- Adoption de l'ordre du jour

Sur proposition de Vivianne Royer, appuyée par Roger P. Langlois, la proposition d'ordre du jour est adoptée à l'unanimité sans modification.

4- Procès-verbal de la 7e assemblée annuelle du 24 mai 1995

a) Adoption
Sur proposition de Gilles Girard, appuyée par Jean-Claude Cardinal, le procès-verbal est adopté à l'unanimité, tel que rédigé.

b) Affaires découlant
Art. 8 En réponse à une question au sujet d'INTERNET, on nous rapporte que les retraités peuvent y accéder via l'École. La procédure est cependant un peu compliquée.

6- Rapport de la trésorière

Solde au 24 mai 1995	528,62 $
Impression, poste et interurbains	94,66
Solde au 8 mai 1996	433,96 $

5- Rapport du président

a) Le président propose d'observer un moment de silence en mémoire des membres décédés depuis la dernière assemblée:

Pierre Maufette	octobre 1995
Yolande Gingras	janvier 1996
J. Henri Bouchard	1996

b) Il souhaite la bienvenue aux nouveaux membres.

7- Assurance-santé collective pour les retraités de 65 ans et plus

Le président rappelle qu'après avoir atteint 65 ans, les retraités de l'École ne sont plus couverts par l'assurance-santé collective de l'École.

Un comité formé de Nicole Forest, Vivianne Royer, Gilles Génier, Bernard Lavigueur, Roger Lessard, Raynald Loiselle (président) et Guy Perrault s'est réuni à trois reprises. Il a étudié les régimes d'assurance de plusieurs universités ainsi que leurs assureurs. Un devis a été rédigé. La principale préoccupation retenue par le comité a été de protéger les retraités contre les "catastrophes".

Les régimes d'assurance-santé de toutes les institutions étudiées protègent les retraités de plus de 65 ans avec leur groupe de personnel actif. Toutes ces institutions paient la moitié de la prime.

Le président présente à l'écran le devis (copie à l'annexe 1) qu'il a expédié aux compagnies d'assurances des institutions étudiées afin de solliciter une soumission de chacune d'elles. Il a fait une demande semblable à la Sun Life (assureur de l'École) par l'entremise de M. André Séguin du Service des ressources humaines de l'École.

Comme notre association n'est pas une "personne légale", elle ne peut pas négocier directement avec les assureurs qui, de toute façon, ont refusé de considérer notre groupe seul. Certains se sont montrés intéressés à condition d'assurer le groupe entier de l'École.

Seule la Sun Life a fait une offre dans laquelle les membres de l'AREP pourront adhérer au régime sans examen médical. La prime serait payée entièrement par les membres et elle varierait selon le pourcentage d'adhérents:

	Adhérents (%)	Prime ($)
Célibataire	50 à 60	208
	60 à 75	192
	75 et plus	167
Famille	50 à 60	470
	60 à 75	432
	75 et plus	376

Par un vote à main levée, les membres de l'assemblée, à l'unanimité, se sont montrés en faveur des démarches menées jusqu'à maintenant.

Il reste des points à éclaircir et des étapes à franchir. Nos demandes et celles des membres actifs de l'École sont-elles compatibles? -- Les primes, ajustées avec les réclamations des membres, seront-elles comptabilisées avec celles des membres actifs? -- Quel est le sens précis de ***frais paramédicaux***? -- L'approbation du comité des assurances de l'École, où les syndicats sont représentés, est-elle assurée? -- Combien de nos membres sont-ils intéressés à ce régime? Etc.

L'AREP fera parvenir à ses membres une lettre qui décrira le régime proposé. Elle demandera si le membre est intéressé à ce régime et, dans le cas contraire, si le membre est déjà assuré et s'il entrevoit d'adhérer plus tard à notre régime.

L'École administrera le paiement de la prime par retenue sur le chèque de rente.

Roger P. Langlois considère que les démarches entreprises sont avantageuses pour notre groupe et il propose qu'on les mène à terme. Rémi Tougas l'appuie. Tous les membres présents sont d'accord.

Le président rapporte une rencontre qu'il a eu avec l'exécutif du syndicat des techniciens pour leur expliquer nos démarches. Il leur a expliqué que nous ne faisons aucune demande coûteuse et que leur prime n'en serait pas affectée. La rencontre n'a pas été heureuse. Il souhaite une entente avec ce syndicat pour que les retraités de l'École puissent jouir d'une protection adéquate comme en ont les retraités de toutes les autres universités du Québec où l'institution paye même une partie de la prime. En réponse à un membre de l'assemblée qui doute de l'acceptation de notre demande par les syndicats de l'École, le président insiste sur le fait que notre groupe serait séparé des autres membres en ce qui concerne la prime.

Le président remercie les membres de son comité pour leur travail et leur disponibilité. À son tour, Nicole Forest remercie Raynald Loiselle qui a accompli une part importante du travail de ce dossier de l'assurance-santé collective pour notre groupe.

8- **Affaires nouvelles**

Aucune

9- Élections

Vivianne Royer agit comme présidente d'élection.

Au poste de président, J. Bernard Lavigueur propose Roger Lessard. Comme il n'y a pas d'autre mise en candidature, la mise en nomination est close. Après l'obtention du consentement du candidat, la présidente d'élection déclare Roger Lessard élu président pour un mandat d'un an.

Au poste de vice-président, Alain Robin propose Bernard Fay et Denise Garneau propose Gabriel Garneau. Comme il n'y a pas d'autre mise en candidature, la mise en nomination est close. Après le consentement de Bernard Fay et le désistement de Gabriel Garneau, la présidente d'élection déclare Bernard Fay élu vice-président pour un mandat d'un an.

Au poste de secrétaire, J. Bernard Lavigueur propose Gilles Génier. Comme il n'y a pas d'autre mise en candidature, la mise en nomination est close. Une fois la présidente d'élection assurée du consentement du candidat, elle déclare Gilles Génier élu secrétaire pour un mandat d'un an.

Au poste de trésorière, Roger P. Langlois propose Nicole Forest. Comme il n'y a pas d'autre mise en candidature, la mise en nomination est close. Après l'obtention du consentement de la candidate, la présidente d'élection déclare Nicole Forest élue trésorière pour un mandat d'un an.

10- Clôture

Avant de déclarer l'assemblée close, le président-sortant, Raynald Loiselle, propose une contribution volontaire de 5 $ par chacun des membres présents. Nous devrons assumer les frais d'impression et de poste afférents au dossier de l'assurance-santé collective.

Le nouveau président, Roger Lessard, propose un vote de remerciements aux personnes qui quittent l'exécutif, c'est-à-dire Vivianne Royer et Raynald Loiselle. À l'unanimité, les membres présents appuient ce vote. Il remercie les membres présents du vote de confiance qu'on lui a accordé. Il promet de poursuivre et de mener à terme le dossier de l'assurance-santé collective si bien avancé par Raynald Loiselle et son comité.

À 15 h 50, l'ordre du jour est épuisé et le président déclare l'assemblée close.

Roger Lessard
Président

Nicole Forest
Trésorière
Secrétaire d'assemblée

Gilles Génier
Secrétaire

P.S. Après la clôture de l'assemblée, une collecte de contributions volontaires a rapporté 197 $. Cette somme sera déposée au compte de l'AREP.

ANNEXE 1

PROJET DE POLICE D'ASSURANCE-SANTÉ POUR LES RETRAITÉS DE POLYTECHNIQUE

1. CONDITIONS D'ADMISSION AU RÉGIME D'ASSURANCE

Être retraité de Polytechnique âgé d'au moins 65 ans et ne pas être hospitalisé au moment de l'entrée en vigueur du contrat ou être le conjoint d'un tel retraité. Aucun examen médical ni questionnaire à remplir.

2. HOSPITALISATION AU CANADA

Chambre semi-privée, remboursement à 100% sans franchise et sans limites quant au nombre de jours

3. MAISON DE CONVALESCENCE ET MALADE CHRONIQUE

Chambre semi-privée remboursée à 100% jusqu'à concurrence de 180 jours par période d'invalidité

4. FRAIS MÉDICAUX ET PARAMÉDICAUX

Ces frais sont sujets à une franchise, par année civile, de 50 $ par personne, jusqu'à un maximum de 100 $ par famille sauf pour les exceptions qui suivent.

Frais remboursés à 100%

a) **Physiothérapeute:** 25 $ par visite, jusqu'à un maximum de 500 $ par année
b) **Chiropraticien, audiologiste, podiatre, acupuncteur:** 25 $ par visite, jusqu'à un maximum de 500 $ par année civile. Les radiographies d'un chiropraticien, jusqu'à concurrence de 30 $ par radiographie et de 4 radiographies par année civile, par personne.
c) **Frais dentaires** pour réparation des dents naturelles endommagées à la suite d'un accident
d) Frais admissibles engagés à des **fins d'esthétique** à la suite d'un accident
e) **Service à domicile** d'une infirmière ou d'un infirmier licenciés jusqu'à concurrence de 40 $ par jour, jusqu'à un maximum de 10 000 $ par période d'invalidité

Frais remboursés à 80% pour les premiers 1 000 $, et à 100% pour les frais qui excèdent 1 000 $, par année civile

a) **Médicaments**
- Médicaments, sérum et injections qui ne sont vendus que sur ordonnance du médecin ou du dentiste, qui sont livrés par le pharmacien et qui ne sont pas couverts par la régie de l'assurance-maladie du Québec
- Médicaments et articles qui, sans être des produits de prescription, sont nécessaires par suite d'une colostomie, d'une iléostomie, du diabète, de la maladie de Parkinson ou d'une maladie cardiaque

b) **Transport**
- En cas d'urgence, transport par ambulance ainsi que transport aérien ou ferroviaire lorsque l'assuré ne peut pas être transporté autrement

c) **Actes et articles médicaux**
- Examens de laboratoire aux fins de diagnostic si effectués dans un laboratoire commercial
- Frais d'oxygène et accessoires
- Frais pour l'achat d'un appareil auditif prescrit par un audiologiste, jusqu'à concurrence de 300 $ par assuré par période de 36 mois

ANNEXE 2

Étaient présents

Remarque: Les noms apparaissent ici tels que dans le fichier officiel. Pour tout changement permanent, vous pouvez communiquer avec le secrétariat permanent, au 340-4093.

Claude Brissette
Jean Claude Cardinal
Benoît Carignan
Phat bao Chau
J André Choquet
Jean Claudinon
Jacques Cléroux
Claude Collin
Charles Deserres
Flore Desrosiers
Rolande Desrosiers
Francoise Dozois
Roger Dubé
Claude Dubeau
Marcel Dufault
Maurice Éthier
Bernard Fay
Jean-Luc Fondrouge
Nicole Forest
Jean-Marie Gagné
Rénald Gagnon
Denyse Garneau
Gabriel Garneau
Roger Gaudet
Denis Gauthier
Gilles Gauthier
Gilles M. Girard
Lucien Gosselin
Jean Granger
Huguette Groleau
Pierre Grothé
Claude Guernier
Henri-Louis Haesaerts
Victor Kubat
Roger Labonté
André Lachapelle
Branko Ladanyi
Thérèse D. Lafontaine
Roger P. Langlois
J Bernard Lavigueur
Roland Lebel
Roger Lessard
Georges Ligier
Raynald Loiselle
Philippe Manseau
Marie-Marthe Monast
David Papineau
Claude Paquette
Lise Paquette
Guy Perrault
Lucien Poupart
Paul Racette
Jacques Racine
Claude Richard
Janine Langlois Riggi
Alain Robin
Irénée Roy
Vivianne Royer
Marc Sauvageau
Jean Charles Sisi
Jean-Pierre St-Dizier
René Steben
André St-Germain
Rémi Tougas
Jean Paul Tremblay
Guy Valiquette
Marcel Vézina